

Projet de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA) - phase 1 et 2 : Les collectivités partenaires réaffirment leur pleine adhésion au projet de Ligne Nouvelle

Lors du Comité de pilotage du 10 juin 2026, réuni sous la coprésidence de Jacques WITKOWSKI, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (SLNPCA), les services de l'État et les élus représentant les collectivités partenaires, qu'ils soient reconduits ou nouvellement élus, ont réaffirmé leur pleine adhésion au projet des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur ainsi que leur engagement à maintenir la solidarité et à poursuivre la dynamique et les efforts collectifs avec l'ambition de respecter les éléments de coûts et de planning.

Cette continuité politique et opérationnelle témoigne de la volonté partagée de concrétiser les objectifs fixés, dans l'intérêt des collectivités, des territoires et des habitants de la région. À horizon 2035, LNPCA rendra possible des circulations plus fréquentes et plus fluides, tant au sein des trois métropoles du littoral que pour les trains régionaux inter-métropoles, longue distance et internationaux. Neuf nouvelles gares et pôles d'échanges multimodaux faciliteront les déplacements quotidiens par des connexions optimisées avec les réseaux de transport locaux et les modes doux et permettront aux collectivités de développer leurs projets d'aménagement localement. Cette colonne vertébrale des mobilités permettra in fine d'accélérer le report modal et la décarbonation.

Un état d'avancement des travaux de la phase 1, engagés à Nice et Marseille et en cours d'engagement dans le Var, a été partagé. Pour rappel 1,2 milliard d'euros ont été contractualisés en 2025 et près de 100 millions d'euros sont attribués à des entreprises de travaux en 2026. Les comités de suivi des travaux se réunissent pour informer les riverains de l'avancée des chantiers et témoignent de la mobilisation collective pour réduire les nuisances et les impacts sur les mobilités.

Les études d'avant-projet de la phase 2 se poursuivent.

Deux conventions de financement relatives aux études de projet, à la passation des marchés et aux acquisitions foncières pour des opérations de la phase 2 ont été validées lors de ce comité de pilotage pour près de 33 millions d'euros, soit 30 % de l'enveloppe budgétaire consacrée au projet en 2026 par l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de l'État (AFITF) et par la SLNPCA.

Ces études concernent l'achèvement des aménagements de surface de la gare de Marseille Saint-Charles (« bloc ouest »), la création de la galerie traversante « Crimée » et l'accès à la descenderie du métro depuis la gare actuelle. Au deuxième semestre, ce seront les conventions de financement relatives aux études de projet et aux acquisitions foncières des opérations de la navette azurée dans les Alpes-Maritimes qui seront proposées au comité de pilotage.

Les études d'avant-projet se poursuivent pour plusieurs opérations de la navette azurée ainsi que pour la traversée souterraine de Marseille et l'extension de la gare Saint-Charles, dans un souci permanent d'optimisation du programme, des coûts et des délais de réalisation du projet. De nouvelles décisions structurantes sont attendues à l'automne concernant ces opérations de la phase 2 du projet.

COFINANCEMENT DU PROJET PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :



MAÎTRISE
D'OUVRAGE :



Contacts presse :

Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr - 04 84 35 40 00

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Manon SABATIER - msabatier@maregionsud.fr – 06 69 22 81 98